



Envoyé en préfecture le 30/09/2015
Reçu en préfecture le 30/09/2015
Affiché le
ID : 081-200034056-20150929-D2015_125-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/125

Objet : Transfert comptable de biens du Budget Principal au Budget Annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président précise que suite à la fusion de la CC du Lautrécois et de la CC du Pays d'Agout en janvier 2013, il a été décidé de créer des budgets annexes.

Pour cela, et parce que la CC du Lautrécois n'avait pas de Budget Annexe Ordures Ménagères, il est nécessaire aujourd'hui de transférer comptablement au Budget Annexe Ordures Ménagères des biens liés à ce service mais qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal comme détaillés ci-dessous :

	N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Durée amort	Amort comptable sur BP à transférer
	21318	48OM COLLECTE SELECTIVE	31/12/2004	16.808,46	0	0
	21578	63OM POLYBENNE SETRA	31/12/2008	3.653,60	3	3.653,60
	2158	12OM COLLECTE SELECTIVE FABRICATION	31/12/2008	4.196,95	4	0
	2158	1/99OM CONTENEURS OM	01/01/1999	3.781,87	0	0
	2158	3/00OM CONTENEURS OM	01/01/2000	3.564,53	0	0
	2158	3/98OM CONTENEURS OM	01/01/1998	7.786,20	0	0
	2182	278bisOM KIT RETROVISION DAF AT-884-VH	02/05/2011	484,38	1	484,38
	2188	140OM CONTENEURS de 1984 à 1995	31/12/1995	89.698,97	0	0
	2188	141OM 10 CONTENEURS 750 GRIS/VERT	31/12/1996	3.033,58	1	3.033,58
	2188	157OM 10 CONTENEURS 750 OM	31/12/1997	3.033,58	1	3.033,58
	2188	158OM CONTENEURS 750 OM	31/12/1998	3.033,58	1	3.033,58
	2188	167OM 13 CONTENEURS 750 OM	31/12/1999	3.695,45	1	3.695,45
	2188	172OM CITYBAC	31/12/2000	6.042,01	1	6.042,01
	2188	174OM 10 CONTENEURS OM	31/12/2001	3.008,43	1	3.008,43
	2188	175OM POLYBENNE + CUVES INOX OM	31/12/2001	18.232,90	5	18.232,90
	2188	178OM AUTOMATISATION GROUPE DE LAVAGE	31/12/2001	5.469,88	3	5.469,88
	2188	187OM CAISSETTES CONTENEURS VERRE	31/12/2003	102.959,68	5	102.959,68
	2188	198OM CONTENEURS OM	31/12/2005	4.454,50	3	4.454,50
	2188	285bisOM CAMERA DE REcul BOM AT 884	16/03/2011	750,68	1	750,68
	2188	255OM GROSSES REPARATION LAVAGE BACS	30/08/2010	665,85	1	665,85
	2315	326OM DALLES CONTENEURS	18/09/2012	2.688,53	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise de transférer comptablement en pleine propriété au Budget Annexe Ordures Ménagères des biens liés à e service qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.



Le Président,

Raymond GARDELLE

